



## EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 15 novembre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs -  
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.2, 3.3, 3.4, 3.6, 3.7, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3,  
7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 10.1

Les rapports 3.1 et 3.5 ont été reportés

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45

**Étaient présents :** Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO (jusqu'au rapport 1.1.2) Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN (jusqu'au rapport 3.4), Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 7.8), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 5.2), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 7.8), Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.2) Champagny : Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREION Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirrolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (représentée par Joël BEAUJARDIN) Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (à partir du rapport 1.1.1), Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Novillars : Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT) Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (représenté par S. ZECCHINI jusqu'à 0.1 et présent à partir du rapport 1.1.1) Pugy : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancelay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaivre-Arcier : Patrick RACINE Vaivre-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1).

**Étaient absents :** Amagney : Thomas JAVAUX Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Martine BULTOT, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Béatrice RONZI, Joëlle SCHIRRER Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chatillon-le-Duc : Denis GALLET Chaudfontaine : Jacky LOUISSON Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST Gennes : Jean SIMONON Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Morre : Gérard VALLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE Pelousey : Catherine BARTHELET Pirey : Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET Routelle : Claude SIMONIN Thise : Bernard MOYSE Torpes : Bernard LAURENT Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER.

**Secrétaire de séance :** Alain BLESSEMILLE

### Procurations de vote :

**Mandants :** N. BODIN (à partir du rapport 3.6), P. BONNET, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, JM. GIRERD, N. GUILLEMET, Y. HINCELIN, C. MICHEL, M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER, C. TISSIER (jusqu'au rapport 0.1), B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.3), D. GALLET, G. VALLET, G. ARDIET, P. BELUCHE, C. BARTHELET, JM. BOUSSET, B. MOYSE,

**Mandataires :** JL FOUSSERET (à partir du rapport 3.6), E. PEQUIGNOT, C. DEVESA (jusqu'au rapport 0.1), JP. GOVIGNAUX, JC. ROY, M. LOYAT, L. HAKKAR, J. ROSSELOT, E. ALAUZET, F. PRESSE, S. WANLIN, E. SASSARD, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, C. THIEBAUT (jusqu'au rapport 0.1), R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), P. GUILLAUME, JM. CAYUELA, MN. LATHUILIERE, B. BOURDAIS, C. OYTANA, S. ZECCHINI, J. TARBOURIECH.

Délibération n°2010/001230

Rapport n°3.6 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Avenant n°2 à la convention Quartz-Tech

**Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence -  
Avenant n°2 à la convention Quartz-Tech**

**Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président**

**Commission : Economie, Emploi et Insertion**

Inscription budgétaire
Sans nouvelle incidence budgétaire

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de prendre en compte l'évolution du projet Quartz-Tech, projet ayant pour objet la constitution de l'unique pôle d'excellence en matière de technologie Quartz en France. Ce projet a fait l'objet le 22 juin 2007 d'un financement de la CAGB de 100 000 € au profit de l'UFC en vue de l'acquisition d'une ligne pilote de fabrication de composants et microsystemes quartz. Le délai de réalisation de ce projet a été prolongé à fin octobre par délibération du 27 mai 2009 et avenant n°1.

Compte tenu des retards occasionnés dans la mise en œuvre de cette ligne pilote, ce rapport propose une nouvelle prolongation de la convention UFC-CAGB pour une durée d'un an (fin octobre 2011), à la demande de l'UFC.

**I. Rappel concernant le projet Quartz-Tech**

Ce projet offre un accroissement du potentiel technologique aussi bien pour la recherche que pour le transfert de technologies et les coopérations avec les industriels. En effet, ce projet permet d'envisager à court terme le développement de nouvelles activités industrielles dans la mesure où il permettra la réalisation de prototypes, de pré-séries et de petites et moyennes séries aux normes industrielles. Cette ligne de fabrication est unique en France, et seules deux autres existent en Europe.

**II. Le financement du projet Quartz-Tech, pour mémoire (plan de financement initial)**

RECETTES (€)		DEPENSES (€)	
<b>Autofinancement :</b>		Matériel	848 000
MIMENTO- UFC	500 000	Déménagement	464 000
		Travaux salle-blanche	348 000
<b>Autres :</b>		Raccordement	116 000
FEDER	600 000	Personnel (ex TEMEX)	164 000
ETAT (DRIRE)	200 000		
Conseil Régional de Franche-Comté	200 000		
Conseil Général du Doubs	100 000		
<b>CAGB</b>	<b>100 000</b>		
OSEO (location entreprises)	240 000		
<b>TOTAL</b>	<b>1 940 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 940 000</b>

**III. Demande de prorogation de la convention UFC-CAGB**

Prévu dans le cadre d'une convention de deux ans, la mise en œuvre de cette ligne pilote a subi un retard dû principalement à trois facteurs : difficultés à trouver le bon cadrage économique et juridique pour formaliser le contrat de collaboration entre l'UFC et la société SENSeOR (futur gestionnaire de la ligne pilote), nécessité de procéder à l'achat de nouveaux équipements, transfert de technologie de la société TEMEX placée en situation de redressement judiciaire.

A ce titre, il est sollicité aujourd'hui une nouvelle prolongation de cette convention pour une durée de 1 an (fin octobre 2011) dans le cadre d'un second avenant.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°2 à la convention avec l'UFC concernant le projet Quartz-tech prorogeant sa durée jusqu'au 31 octobre 2011,
- autorise Monsieur le Président, ou se représentant, à signer cet avenant n°2 à convention.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE  
DE REGION FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité

RECU 19 NOV 2010



**Avenant n°2  
à la convention financière  
relative à l'acquisition de la ligne pilote Quartz-Tech**

**ENTRE**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sise 4, rue Gabriel Plançon, 25043 BESANÇON cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité à signer par une délibération du Conseil de Communauté du 15 novembre 2010, ci-après dénommée la "CAGB".

D'une part,

**ET**

L'université de Franche-Comté, sise au 1 rue Claude Goudimel, 25030 BESANÇON, représentée par son Président, Monsieur Claude CONDE, dûment habilité, ci-après dénommée "l'UFC".

D'autre part,

**Préambule**

Par délibération en date du 22 juin 2007, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a décidé de soutenir le projet Quartz-tech en apportant à l'Université de Franche-Comté son soutien financier à hauteur de 100 000 € en vue de l'acquisition d'une ligne pilote de fabrication de composants et microsystemes quartz. Une convention de deux ans fixant les modalités relatives à cette aide a été signée des deux parties le 31 octobre 2007.

Celle-ci a fait l'objet d'une prorogation d'un an par délibération du 27 mai 2009 et avenant n°1 du 6 juillet 2009, fixant la date limite de réalisation du projet à fin octobre 2010.

Suite au comité de pilotage du projet Quartz-tech du 3 juin dernier, et compte-tenu des différentes difficultés rencontrées pour la réalisation de celui-ci, l'Université de Franche-Comté souhaite proroger une nouvelle fois cette convention et fixer la date limite de réalisation au 31 octobre 2011.

**Il est convenu ce qui suit**

**Article 1**

L'article 3 de la convention en date du 31 octobre 2007 relatif au délai de validité est modifié. La présente convention est à nouveau prolongée pour une durée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 octobre 2011.

**Article 2**

Les autres articles de la convention ne sont pas modifiés.

Fait à Besançon, en 3 exemplaires, le .....

Pour l'Université de Franche-Comté,  
Le Président,

Claude CONDE

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand  
Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET